

ECOLE DE DANSE LE CORPS SUBTIL

FICHE D'INSCRIPTION 2025 - 2026

Du 15 Septembre 2025 au 07 juin 2026.

INFORMATION CONCERNANT L'ELEVE :

Nom : Date de naissance :
Prénom : Adresse :
Tel domicile :
Tel Portable:
Adresse mail :
Profession/Statut :

Discipline(s) choisie(s) : Jour(s) et horaire(s) :

INFORMATION CONCERNANT LES PARENTS POUR LES MINEURS :

Nom du père : Nom de la mère :
Tel domicile : Tel domicile :
Tel Portable: Tel Portable:
Tel travail : Tel travail :
Adresse mail : Adresse mail :
Profession : Profession :
Adresse : Adresse :

AUTORISATIONS

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de danse oui non

PIECES A JOINDRE EN DEBUT D'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription ci-dessus dûment remplie et le règlement intérieur approuvé et signé.
- Un certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins de 3 mois.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile avec garantie accidents.
- Le paiement complet annuel par chèque(s) ou espèces incluant :
- 20 € d'adhésion annuelle. Chèques donnés en début d'inscription et en aucun cas restitués.
- 15€ de location costume en liquide à transmettre au moment de l'inscription pour le gala danse 2026.
- 3€ d'adhésion en liquide au centre socio culture du Palabre seulement pour les élèves d'Aubenas.

CONDITIONS PARTICULIERES

Le règlement intérieur ci-dessous doit être conservé par l'élève ou les parents le cas échéant.

Le paiement de l'adhésion implique que l'élève ou ses parents (pour les mineurs) ont lu et approuvé le règlement.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à fournir les pièces nécessaires à l'inscription.

En signant la fiche d'inscription, J'autorise l'association Le Corps Subtil au droit à l'image de l'élève pour la communication (Fly, Site web, cours, stages, spectacles...) et l'élève s'engage à suivre les cours régulièrement et à participer au spectacle.

Nom du signataire (responsable légal) : Signature précédée de la Mention "lu et approuvé" :
A Aubenas, le :

ECOLE DE DANSE LE CORPS SUBTIL

REGLEMENT INTERIEUR - RESPONSABILITES :

Déroulement des cours

1. Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
2. L'école se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'un cours. Le créneau horaire de remplacement ou de rattrapage sera communiqué à l'avance.
3. L'élève s'engage à suivre avec assiduité les cours pendant l'année scolaire.
4. La présence aux cours et aux répétitions de fin d'année scolaire est indispensable et obligatoire pour le bon déroulement du spectacle.
5. Les élèves doivent arriver au moins 5 minutes avant le début du cours, prêts et habillés en tenues proche du corps, cheveux tirés et attachés, pieds nus ou chaussettes...
6. Le non-respect des horaires entraînera une exclusion au cours. Pour les mineurs n'ayant pas l'autorisation de quitter seul le cours : ils resteront dans la salle de danse en présence du professeur.
7. En cas d'absence au cours, parents et élèves majeurs doivent impérativement prévenir le professeur de danse par téléphone ou mail 48h à l'avance.

Conditions d'accès au cours

8. Les Chewing-Gum, la nourriture et les boissons ne sont pas autorisés pendant le cours.
9. Les portables doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant le cours.
10. Les chaussures sont interdites dans les salles de danse.
11. Le port de bijoux est strictement interdit pendant le cours.
12. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux. Objets de valeurs déconseillés.
13. Les spectateurs ne sont pas admis pendant le cours.
14. L'enfant n'est plus sous la responsabilité du professeur de danse en cas de retard des parents.
15. Le comportement déviant d'un élève entraînant le non-respect d'autrui, du professeur ou du groupe, des lieux, du matériel, etc. entraînera un renvoi immédiat.

Engagement et tarifs

16. L'engagement est sur une année scolaire.
17. La fiche d'inscription et le paiement doivent être remis et signé avant le 1^{er} cours hors cours d'essai.
18. Aucun remboursement n'est possible.
19. En cas d'annulation d'un cours ou d'absence, les chèques sont encaissés.
20. Pour les Galas de fin d'année, une participation supplémentaire pour l'achat de tissus, location de costumes de 15€ sera demandée lors de l'inscription.
21. Pour les adultes ne souhaitant pas faire le gala, les cours de fin d'année seront accés sur la chorégraphie du spectacle essentiellement.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner un renvoi définitif, sans aucun remboursement possible.

Nom du signataire (responsable légal) :

A Aubenas, le :

Signature précédée de la Mention "lu et approuvé" :